RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

ZONE DE DISTRIBUTION : DESCARTES

Conclusion sanitaire

2024

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres.Elle peut être consommée par tous.

La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CROSSE S. (Nappe du Turonien) remplacée par les forages CERY F1 et CERY F2 (Turonien) le 14/04/2024, PEU BLANC F. (Cénomanien). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement du fer (physico-chimique) pour "Peu Blanc" et d'une désinfection au chlore gazeux pour les trois captages.

Votre réseau alimente de façon permanente 4711 personnes sur 3 communes (ABILLY, DESCARTES, NEUILLY-LE-BRIGNON). Le responsable des installations est : « SMAEP DE LA SOURCE DE LA CROSSE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMAEP DE LA SOURCE DE LA CROSSE » qui assure l'exploitation du réseau et qui est la Personne Responsable de la Production et Distribution de l'eau (PRPDE).

Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **10/04/2025**

UDI **037000244**

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — B — 1 dépassement ponctuel non confirmé

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **94 %**
Valeur maxi : **5 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **4,54 mg/L**
Valeur maxi : **9,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **429**
Valeur maxi : **0,023 microgramme/L**

FLUOR — A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,365 mg/L**
Valeur maxi : **0,365 mg/L**

SÉLÉNIUM — A — Bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,85 microgramme/L**
Valeur maxi : **5,7 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **24,9 °f**
Valeur maxi : **27,3 °f**

FER — Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **28 microgramme/L**
Valeur maxi : **51 microgramme/L**

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Vaillant 37042 Tours Cedex 1
02 38 77 34 33 ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr